



**Mémoire écrit pour les consultations
prébudgétaires en vue du budget de 2019**

**Par : Syndicat international des
peintres et métiers connexes**

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1 : Que Finances Canada travaille avec tous les ministères (y compris Services publics et Approvisionnement Canada et Infrastructure Canada) afin d'adopter une obligation contractuelle pour l'utilisation de revêtements protecteurs et de matériaux de prévention de la corrosion lors d'appel d'offres pour l'infrastructure.

Recommandation n° 2 : Que le gouvernement du Canada entreprenne une étude (financée par le budget de 2019) pour déterminer le coût de la corrosion à l'échelle nationale et ses répercussions sur la réduction de la productivité et de la compétitivité de l'économie canadienne.

Recommandation n° 3 : Que le gouvernement du Canada exige l'emploi de travailleurs qualifiés et ayant une certification du Sceau rouge pour les projets d'infrastructure fédéraux.

Recommandation n° 4 : Que le gouvernement du Canada améliore la compétitivité au sein des métiers spécialisés en faisant reconnaître officiellement la norme NACE13/ACS1 (ou l'équivalent) pour les applications de revêtement et exige que les travaux de peinture et de revêtement sur les projets d'infrastructure soient réalisés par des travailleurs agréés selon cette norme (ou l'équivalent).

Recommandation n° 5 : Que le gouvernement du Canada améliore la compétitivité des métiers spécialisés en veillant à ce que les avantages pour la communauté s'appliquent aux achats fédéraux.

Recommandation n° 6 : Que le gouvernement du Canada accorde le financement prévu pour le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical (estimé à 25 millions de dollars pour l'exercice financier 2018-2019).

Présentation prébudgétaire pour 2019 du Syndicat international des peintres et métiers connexes

Résumé

« La croissance économique, gage de la compétitivité du Canada » constitue le thème central des présentations et témoignages prébudgétaires de cette année. Nous sommes heureux que le gouvernement fédéral reconnaisse le rôle des entreprises canadiennes et des métiers de la construction dans le cadre de la croissance économique au cœur d'un paysage économique en évolution. Par le passé, le gouvernement du Canada s'est engagé à appuyer la formation et l'équipement nécessaires aux métiers spécialisés, en particulier ceux qui travaillent à innover au sein de l'économie verte en plein essor. Le soutien aux métiers spécialisés permet d'investir directement dans la croissance de l'économie canadienne. L'amélioration de la qualité de notre main-d'œuvre nationale constitue une mesure de protection contre la main d'œuvre internationale qui entraîne une perte d'emploi au Canada, un enjeu qui s'avère particulièrement important dans le paysage économique actuel.

L'appui aux travailleurs du Canada va de pair avec l'engagement du gouvernement à assurer la compétitivité du Canada dans un contexte mondial. En travaillant avec des métiers de la construction comme le nôtre, le gouvernement fédéral a la possibilité d'améliorer la productivité et la compétitivité des métiers spécialisés. Cela contribue directement à la croissance économique qui vient de l'intérieur, tout en progressant dans la réalisation des objectifs environnementaux, y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les peintres commerciaux et industriels soutiennent l'économie en assurant la durabilité de notre infrastructure grâce à l'application de revêtements protecteurs sur les principales structures indispensables pour prévenir la corrosion. Les vitriers améliorent l'efficacité des bâtiments en sélectionnant et en installant les systèmes de fenêtres écoénergétiques les plus avancés, réduisant au bout du compte l'empreinte carbone de ces structures.

Le Syndicat international des peintres et métiers connexes (SIPMC), qui représente plus de 100 000 hommes et femmes en Amérique du Nord travaillant dans les métiers de finition, est prêt à soutenir les investissements dans l'infrastructure du Canada et à faire en sorte que le Canada continue d'agir et d'être productif.

Améliorer la sécurité et la résilience des infrastructures grâce aux peintures et revêtements

Le gouvernement du Canada a pris un engagement à long terme important en matière d'investissement dans l'infrastructure publique. Alors que les décideurs déterminent les projets d'infrastructure qui seront réalisés, il est essentiel de mettre en œuvre des mesures visant à prolonger la durée de vie utile des investissements dans les infrastructures publiques, car l'entretien accru et les fermetures régulières pour les réparations peuvent constituer un frein majeur à la productivité et à la compétitivité générale de l'économie canadienne.

En ce qui concerne les projets dans lesquels l'acier et le béton sont les principaux matériaux de construction, une attention particulière doit être accordée au principal coupable de la détérioration des infrastructures — la corrosion. L'expérience démontre que les dégâts causés aux infrastructures par la corrosion peuvent être coûteux sur le plan des vies humaines, en plus de nuire à l'environnement et de perturber l'activité économique. Malheureusement, il y a un manque évident de données sur l'ampleur de ce problème. C'est

pourquoi nous demandons au gouvernement d'entreprendre une étude pour déterminer les conséquences économiques négatives de la corrosion pour la longévité, la productivité économique et la compétitivité des infrastructures au Canada.

Étude de cas : Les conséquences (et le coût) de la corrosion

Les ruptures de canalisations sont rares au Canada. Toutefois, lorsqu'elles surviennent, elles ont plusieurs causes : dommages de construction, surpressions et problèmes de joints. Or, d'après l'Office national de l'énergie, la principale cause de rupture des canalisations qu'ils réglementent est la corrosion. Selon une étude réalisée en 2016 par l'Association nationale des ingénieurs en corrosion internationale (NACE International), la principale autorité mondiale en matière de contrôle de la corrosion, le coût global de la corrosion est estimé à 3,13 trillions de dollars canadiens, soit l'équivalent de 3,4 % du PIB mondial. En outre, NACE International a constaté qu'en utilisant les pratiques de contrôle de la corrosion disponibles, des économies pouvant atteindre 35 % du coût de la corrosion pourraient être réalisées, ce qui représente plus de 1 billion de dollars canadiens en économies globales. Malheureusement, l'étude de NACE International manque de données désagrégées pour le Canada, et la compréhension de l'ampleur de ce problème est donc extrêmement limitée.

Des mesures peuvent être prises pour combattre les effets dangereux de la corrosion sur les infrastructures. La principale parmi celles-ci est l'application de revêtements protecteurs à l'acier convenablement préparé et à d'autres substrats pour les protéger contre un environnement corrosif. Exiger ces types de revêtements dès le début des achats majeurs contribuera grandement à améliorer leur durée de vie et à prévenir les tragédies résultant de l'absence de traitement contre la corrosion.

Recommandation n° 1 : Que Finances Canada travaille avec tous les ministères (y compris Services publics et Approvisionnement Canada et Infrastructure Canada) afin d'adopter une obligation contractuelle pour l'utilisation de revêtements protecteurs et de matériaux de prévention de la corrosion lors d'appel d'offres pour l'infrastructure.

Recommandation n° 2 : Que le gouvernement du Canada entreprenne une étude (financée par le budget de 2019) pour déterminer le coût de la corrosion à l'échelle nationale et ses répercussions sur la réduction de la productivité et de la compétitivité de l'économie canadienne.

Améliorer la compétitivité des métiers spécialisés grâce à l'adoption de normes

Le SIPMC est fier d'offrir des installations de pointe pour la formation des apprentis, le perfectionnement des compétences et la formation en santé et sécurité dans huit centres de formation à travers le Canada.

Il est essentiel pour notre industrie que le gouvernement reconnaisse la nécessité de faire appliquer correctement les revêtements protecteurs par des travailleurs qualifiés ayant la formation et la certification appropriées. L'embauche de travailleurs qualifiés et compétents pour réaliser ces projets garantit que ce travail est effectué correctement du premier coup. Le programme de certification du Sceau rouge est une norme reconnue à l'échelle nationale utilisée pour assurer un travail de haute qualité et devrait être adopté par le gouvernement comme une condition préalable pour tous les travailleurs qui travaillent sur des projets fédéraux.

Depuis plusieurs années, le SIPMC travaille en étroite collaboration avec l'Association nationale des ingénieurs en corrosion (ANIC) et la Society for Protective Coatings (SSPC) pour élaborer une norme industrielle mesurant la compétence tant dans la préparation de la surface

que dans l'application des systèmes de prévention de la corrosion. Cette norme de tierce partie – connue sous le nom de NACE13/ACS1 – énonce à la fois la qualité du travail et les qualifications nécessaires pour travailler avec succès dans l'industrie de la peinture et du revêtement.

En utilisant cette norme comme guide, l'ANIC et la SSPC ont mis au point une désignation connue sous le nom de Spécialiste de l'application de revêtement (SAR). La désignation SAR représente une avancée importante pour garantir que les personnes qui combattent la corrosion sur les lignes de front — nos membres — sont formées au plus haut niveau. Les travailleurs qui portent la désignation SAR doivent cumuler au moins 3 000 heures d'expérience dans la projection abrasive et la pulvérisation de revêtements industriels, puis passer un examen écrit complet et deux examens pratiques. Une fois qu'il obtient cet agrément, le spécialiste de l'application de revêtement sera spécialisé dans l'atténuation de la corrosion de l'acier et du béton utilisés dans, par exemple, les installations des services publics, les ponts, les pipelines et les navires marchands.

Étant donné que l'infrastructure est une priorité gouvernementale importante, le SIPMC a déployé de grands efforts pour exposer à la fois nos travailleurs et décideurs à cette norme tierce et à la formation approfondie requise par nos travailleurs pour assurer des résultats de qualité sur les projets d'infrastructure. Le gouvernement du Canada pourrait faire un grand pas en avant pour soutenir les métiers spécialisés en intégrant cette norme tierce dans le cahier des charges des soumissions sur les travaux d'infrastructures fédéraux et en exigeant que seuls les travailleurs qui possèdent la désignation de spécialiste de l'application de revêtement (ou un équivalent reconnu) travaillent sur ces projets.

Le gouvernement devrait également entreprendre un programme visant à promouvoir l'adoption d'avantages communautaires dans le cadre des achats fédéraux, afin de s'adapter aux normes actuelles déjà adoptées pour les projets d'infrastructure.

Recommandation n° 3 : Que le gouvernement du Canada exige l'emploi de travailleurs qualifiés et ayant une certification du Sceau rouge pour les projets d'infrastructure fédéraux.

Recommandation n° 4 : Que le gouvernement du Canada améliore la compétitivité au sein des métiers spécialisés en faisant reconnaître officiellement la norme NACE13/ACS1 (ou l'équivalent) pour les applications de revêtement et exige que les travaux de peinture et de revêtement sur les projets d'infrastructure soient réalisés par des travailleurs agréés selon cette norme (ou l'équivalent).

Favoriser une économie concurrentielle grâce à la formation syndicale et à l'application d'avantages communautaires

Le soutien à l'industrie de la peinture et du revêtement aide à faire progresser les emplois verts et l'économie verte, ce qui améliorera la compétitivité économique du Canada à court et à long terme. Le métier du vitrage est en croissance dans de nombreux pays européens en raison des avantages environnementaux et de l'efficacité énergétique associés aux systèmes de fenêtres à faible E. Nous estimons qu'il existe un potentiel égal pour faire croître cette industrie au Canada et aider le gouvernement canadien à atteindre ses objectifs en matière de changements climatiques.

Étude de cas : Se mettre au vert avec le vitrage

Pour la Chambre des communes provisoire, un cadre métallique indépendant a été construit en acier canadien pour soutenir le toit de remplissage à triple vitrage. En plus d'être glacée pour assurer l'efficacité, la structure du toit et du plafond doit répondre aux exigences de l'atténuation du bruit des débats et de l'extérieur, du contrôle de la lumière et bénéficier d'un éclairage naturel sans nuire au fonctionnement des activités de la télévision.

Le soutien à la formation donnée par les syndicats peut aider notre industrie à répondre aux exigences de l'économie verte. Nous avons été très heureux de constater les progrès réalisés dans le soutien de la formation à l'apprentissage par les syndicats, ce qui aidera le SIPMC à fournir une main-d'œuvre formée pendant plusieurs années à venir.

Par exemple, les membres provinciaux de notre syndicat ont pu obtenir un financement par l'entremise du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical pour aider à offrir une formation professionnelle supplémentaire dans un certain nombre de régions. Nous serions heureux d'avoir l'occasion de présenter une autre demande dans le cadre d'une deuxième tranche de financement du programme.

Une autre possibilité d'améliorer la compétitivité dans les métiers spécialisés est l'application des avantages communautaires pour les grands projets d'infrastructure et de construction. Le gouvernement du Canada a pris des mesures importantes pour reconnaître l'importance que les apprentis et les travailleurs qualifiés peuvent jouer pour soutenir la croissance de la collectivité en appliquant les avantages communautaires aux projets d'infrastructure.

Nous aimerions que cela soit davantage renforcé en exigeant l'application d'avantages communautaires pour tous les achats fédéraux, ce qui permettrait de faire reconnaître le rôle que jouent les apprentis, les femmes, les groupes sous-représentés et d'autres groupes dans la création et le soutien des économies locales.

Recommandation n° 5 : Que le gouvernement du Canada accorde le financement prévu pour le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical (estimé à 25 millions de dollars pour l'exercice financier 2018-2019).

Recommandation n° 6 : Que le gouvernement du Canada améliore la compétitivité des métiers spécialisés en veillant à ce que les avantages pour la communauté s'appliquent aux achats fédéraux.